

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

OBJET / GAIA : Tarifs exposants fête du Gâteau Basque applicables au 1^{er} janvier 2025

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarrien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 27
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme Aizpuru, adjointe, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du domaine public par les exposants lors de la fête du gâteau basque à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Artisans d'art sous tente :
 - un jour = 85 €
 - deux jours = 125 €
- Artisans d'art avec leur matériel :
 - un jour = 52 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
 - deux jours = 84 € pour 3 m + 5 € par mètre supplémentaire
- Producteurs sous tente :
 - un jour = 165 €
 - deux jours = 205 €

- Producteurs marché de bouche :
 - un jour = 52 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
 - deux jours = 84 € pour 3 mètres + 5 € par mètre supplémentaire
- Association restauration : 52 € les deux jours
- Frais d'électricité :
 - un jour = 18 €
 - deux jours = 24 €
- Manège pour la fête du gâteau basque : forfait de 80 €
- Pêche aux canards & autres : forfait de 50 €
- Manège consommant de l'eau (piscine) : supplément de 20 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza

Mme Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Par délégation du Maire

Eliane AIZPURU